

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
21 février 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quinze mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
21 février 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints au Maire, Mme BOULANGER, M. MARNAT, M BOULANGER Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 7

Pouvoir : M. VIVIER donne pouvoir à M.MARNAT

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER Corinne

Objet : VOTE DES TAUX 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code Général des Impôts et notamment son article 1639A et 1636B sexies

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : **20.84 %**
- Taxe Foncier non Bâti : **39.12 %**
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à l'habitation principale : **4.02 %**

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'Herland, le 19 Mars 2024
Le Maire

Bruno REGAERT